

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux

Canada Room 100, 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Bid Fax: (204) 983-0338

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Title - Sujet				
Furniture - Storage Lockers				
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date		
EP922-182942/A		2018-03	3-14	
Client Reference No N° de ro PWGSC EP922-182942	éférence du client	•		
GETS Reference No N° de re PW-\$WPG-006-10496	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME	
WPG-7-40282 (006)				
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM			Central Daylight Saving	
on - le 2018-04-24		Time CDT		
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur	
Graham, Danielle		w	wpg006	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(204) 292-2872 ( )		(204) 983-7796		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF PUBLIC V HARRY HAYS BUILDING 759- 220 4 AVE SE CALGARY Alberta T2G4X3 Canada	es et construction:	MENT S	ERVICES CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address			
Raison sociale et adresse du fournisseur/c	le l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone			
Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)			
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/			
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



# $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ wpg\text{-}7\text{-}40282 \end{array}$

# **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1	BESOIN	2
1.2	COMPTE RENDU	2
1.3	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	2
2.3	Demandes de renseignements – en période de soumission	2
2.5	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	4
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	BESOIN	6
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4	Durée du contrat	6
6.5	Responsables	7
6.6	PAIEMENT	7
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	8
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	_
6.9	LOIS APPLICABLES	9
6.10	Ordre de priorité des documents	9
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	9
ANNEXE	E A	10
BESO	IN	10
ANNEXE	E B	14
BASE	DE PAIEMENT	14
ANNEXE	E C	15
DECCI	INC	15

File No. - N° du dossier wpg-7-40282

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

Les trayaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

## 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

#### PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> 2017-04-27 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

File No. - N° du dossier wpg-7-40282

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I: Soumission technique (1 copie papier)
Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

File No. - N° du dossier wpg-7-40282

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

## 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;
(	) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

## 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T 2013-11-05 Fluctuation du taux de change

### 3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada et IDEALAB licensed interior design Inc. évaluera les soumissions.

# 4.1.1 Évaluation technique

# 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Observation de toutes les exigences obligatoires relatives aux spécifications, désignées à l'annexe A, Besoin.
- b) Conformité avec la base de paiement énoncée à l'annexe B.

File No. - N° du dossier wpg-7-40282

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

## 4.2 Méthode de sélection

### 4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0031T</u> (2010-08-16) Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

# PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

# 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension

File No. - N° du dossier wpg-7-40282

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> 2016-04-04, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 aout 2018, inclusivement.

# 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 25 juillet 2018.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. EP922-182942/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. EP922-182942  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier wpg-7-40282

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Danielle Graham

Titre : Spécialiste d'approvisionnement par intérim Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

167, av. Lombard, pièce 100 Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Téléphone : 204-292-2872 Télécopieur : 204-983-7796

Courriel: danielle.graham@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : à déterminer

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :	
Titre:	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

### 6.6 Paiement

## 6.6.1 Base de paiement

File No. - N° du dossier wpg-7-40282

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de **à déterminer** \$. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

# 6.6.2 Paiement unique

Clauses du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique.

## 6.7.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

# 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

## 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

# 6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. EP922-182942/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. EP922-182942  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ wpg\text{-}7\text{-}40282 \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

# 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2010A</u> (2015-09-03), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_à déterminé \_\_\_\_.

## 6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9068C	(2010-01-11)	Règlements concernant les emplacements du gouvernement
G1005C	(2008-05-12)	Assurance - aucune exigence particulière

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ wpg\text{-}7\text{-}40282 \end{array}$ 

### ANNEXE A

#### **BESOIN**

#### 1. Généralités

### 1.1. RÉSUMÉ

1.1.1.Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (sous l'appellation Services publics et Approvisionnement Canada) doit se procurer, se faire livrer et faire installer des unités de rangement personnelle.

#### 1.2. Références

- 1.2.1. Les produits fournis doivent satisfaire aux normes suivantes :
- 1.2.2. American National Standards Institute (ANSI) et Business and Institutional Furniture Manufacturers Association (BIFMA) (ANSI BIFMA)
  - 1.2.2.1. ANSI A208.1-2009, Particleboard
  - 1.2.2.2. ANSI/NEMA LD3.1-1995, Performance, Application, Fabrication, and Installation of High Pressure Decorative Laminates
  - ANSI/BIFMA X5.5-2014 American National Standard for Office Furnishings-Desk/Table Products – Tests
- 1.2.3. Association canadienne de normalisation (CSA)
  - 1.2.3.1. CSA O115-M1982 (R2001), Bois dur et contre-plaqué décoratif
  - 1.2.3.2. CSA O121 17, Contreplaqué en sapin de Douglas
  - 1.2.3.3. CSA O151 17, Contreplaqué en bois de résineux canadien
- 1.2.4.Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
  - 1.2.4.1. CAN/ULC-S102-M88, Caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages

# 1.3. Evaluation requirements with bid submission

- 1.3.1. Dessins d'atelier: Fournir des dessins d'atelier qui détail la hauteur, les modules de cloisons, les matériaux, les composants, les finitions, les portes et les ouvertures vitrées, la fixation aux constructions adjacentes, les détails d'assemblage et les connexions électriques devraient être présenté avec votre soumission.
- 1.3.2. Si les documents prévus au point 1.3.1 n'ont pas été fournis, on informera le soumissionnaire qu'il doit fournir les documents d'appui dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. Si le soumissionnaire ne fournit par les documents dans les délais, sa soumission sera jugée non recevable et sera rejetée d'emblée.

File No. - N° du dossier wpg-7-40282

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## 1.4. Garantie

1.4.1.La période de garantie sera d'au moins (10) années, exception faite des composants ajustables, lesquels devront être garantis durant au moins cinq (5) années.

## 2. PRODUITS - Garde-robe/unités de rangement

#### 2.1. Exigences techniques générales

- 2.1.1. Les unités de rangement doivent être modulaires, pour droitier ou gaucher (unité centrale avec deux portes), pouvoir être assemblées selon plusieurs configurations et conformes à ce qui suit :
  - 2.1.1.1. Les éléments de rangement doivent être autostables et pouvoir être installés sans dispositifs de fixation muraux.
  - 2.1.1.2. Les éléments de rangement doivent être dotés de patins de mise à niveau réglables sur minimum 25 mm, à la verticale.

#### 2.2. Finis:

- 2.2.1. Stratifié haute pression décoratif :
  - 2.2.1.1. Doit être de qualité pour usage général horizontal et mesurer 1,2 mm (± 0,12 mm) d'épaisseur.
  - 2.2.1.2. Installation: conformément aux indications des dessins (voir Annexe C).

#### 2.3. Construction

- 2.3.1.Matériau d'âme :
  - 2.3.1.1. Panneau de particules de qualité industrielle, d'au moins 25 mm d'épaisseur, conforme aux exigences de la norme ANSI 208.1, de grade M 2, pour utilisation à l'intérieur, ayant une masse surfacique d'au moins 720 kg/m³. Les panneaux de particules extrudés à âme creuse avec vides ne sont pas permis.
- 2.3.2.Bandes de chant en PVC rigide, de couleur unie, résistant aux chocs et aux acides.
  - 2.3.2.1. Bandes pour les dessus de comptoir, les tiroirs, les portes et les dosserets.
  - 2.3.2.2. Bandes pour les armoires, les tablettes apparentes et dissimulées.

### 2.4. Adhésif

- 2.4.1.Stratifié décoratif : poly (acétate de vinyle) ou résine aliphatique liée à l'âme en bois selon un procédé de collage sous pression, étanche, conformément aux recommandations du fabricant.
- 2.4.2.Rives : matériau thermoplastique fait de résine synthétique thermocollante adéquate pour poser de minces rives en bois de placage et des pellicules.

# 2.5. Quincaillerie

- 2.5.1. Tire-fils : en acier inoxydable, centres de 100 mm (dimensions nominales) et plaques arrière pour éviter qu'ils ne sortent.
- 2.5.2. Patins de mise à niveau du mobilier :
  - 2.5.2.1. Les patins doivent avoir une plage de réglage minimale de 35 mm.
  - 2.5.2.2. Patins à vis de 9 mm de diamètre, 34 mm de longueur et tampon de 28 mm de diamètre.
- 2.5.3.Serrures:
  - 2.5.3.1. Portes verrouillables : fini nickel, passe-partout, jeux de clés identiques, verrou à came avec plaque, jeu de clés conforme aux exigences.

## 2.6. Dimensions et forme

File No. - N° du dossier wpg-7-40282

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- 2.6.1. Armoire rectangulaire mesurant 610 mm de larg. x 580 mm (+/- 30 mm) de prof. x 1 800 à 1 900 mm de haut.
- 2.6.2.La partie inférieure doit être munie d'une tablette posée à une hauteur d'au moins 650 mm à 710 mm (surface intérieure de la tablette), sans espace prévu pour que le piédestal puisse s'y glisser.
- 2.6.3. Portes : Des portes doivent être installées sur la partie supérieure de l'armoire.
- 2.6.4.Rangement : deux tablettes réglables d'un côté de l'armoire supérieure et tringle de l'autre côté de l'armoire.

#### 3. SÉLECTION DES FINITIONS

- 3.1. Échantillons scellés : doivent être présentés, sur demande de l'autorité contractante, par courrier express, <u>avant l'attribution du contrat</u>, et doivent être livrés au chargé de projet dans un délai de deux jours ouvrables.
- 3.2. Le chargé de projet informera l'entrepreneur par écrit des choix de finis du Canada pour chaque produit figurant à l'annexe A. L'entrepreneur livrera les produits correspondants aux choix de finis précis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.

## 4. EXÉCUTION

## 4.1. Emplacement du site

4.1.1.Le projet a lieu à l'Immeuble Harry Hays au 220 4e Avenue SE, pièce 759, Calgary (Alberta) T3G 4X3.

#### 4.2. Livraison

4.2.1.Les produits doivent être reçus et déchargés à l'Immeuble Harry Hays, durant les heures normales de travail, soit du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

## 4.3. Installation

4.3.1. L'installation doit être effectuée sur place conformément aux instructions écrites du fabricant par des membres du personnel formés, durant les heures normales de travail, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h.

File No. - N° du dossier wpg-7-40282

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## **APPENDICE A**

#### 1. Services d'installation

L'entrepreneur doit fournir des services d'installation pour les produits offerts. Le niveau minimum de service exigé est détaillé ci-après. L'entrepreneur doit :

- recevoir, décharger, entreposer et transporter tous les produits et toutes les pièces dans la zone de rassemblement ou d'installation;
- 2. déballer toutes les pièces et vérifier que les produits non pas été endommagés lors de l'expédition;
- 3. installer tous les produits conformément aux spécifications du fabricant;
- 4. s'assurer que tous les autres produits fonctionnent bien et effectuer les ajustements et les réparations mineurs:
- 5. retoucher toutes les encoches et les égratignures des meubles qui se sont produites pendant
- 6. l'installation:
- 7. nettoyer le produit après son installation;
- 8. nettoyer le site d'installation. Le site doit être propre, ordonné et d'apparence professionnelle en tout temps, ce qui signifie que tous les rebuts, les débris et autres déchets doivent être retirés aussi fréquemment que nécessaire et qu'une vérification finale doit être effectuée;
- 9. à l'achèvement de l'installation et sur demande de l'utilisateur identifié, l'offrant (ou son représentant autorisé) doit effectuer une inspection sommaire du site d'installation avec l'utilisateur identifié afin de vérifier l'état de fonctionnement de tous les produits conformément aux procédures relatives aux travaux non conformes.

#### 2. Procédures relatives aux travaux non conformes

L'entrepreneur doit suivre les procédures relatives aux travaux non conformes suivantes :

- 1. aviser l'utilisateur ou le destinataire identifié que l'installation a été effectuée;
- l'entrepreneur ou le destinataire identifié a la responsabilité d'organiser la première inspection sommaire avec le fournisseur;
- 3. l'inspection sommaire se tiendra dans les trois jours ouvrables suivant la réalisation de l'installation;
- 4. si la commande subséquente vise une installation par étapes, l'inspection sommaire se tiendra au plus tard dans les trois jours ouvrables suivant la réalisation de chaque étape;
- 5. l'utilisateur ou le destinataire identifié doit préparer, en collaboration avec l'offrant, la liste des travaux non conformes qui documente tous les problèmes dans tous les secteurs;
- l'utilisateur ou le destinataire identifié doit envoyer la liste des travaux non conformes à l'entrepreneur;
- 7. dans les trois jours ouvrables suivant la réception de cette liste de travaux non conformes, l'entrepreneur doit corriger les travaux non conformes de moindre importance et apporter tous les ajustements qui n'exigent pas de nouvelles pièces;
- 8. en ce qui concerne tous les travaux non conformes autres que ceux mentionnés au point 7, l'entrepreneur doit présenter un plan d'action comprenant les dates de livraison ou les dates d'achèvement dans les quatorze jours civils suivant la réception de la liste des travaux non conformes envoyée par l'utilisateur ou le destinataire identifié;
- 9. l'entrepreneur doit en aviser l'utilisateur ou le destinataire identifié. S'il est satisfait, l'utilisateur ou le destinataire identifié doit fournir à l'offrant une confirmation écrite finale que les travaux non conformes ont été corrigés.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg006 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

EP922-182942 wpg-7-40282

#### **ANNEXE B**

## **BASE DE PAIEMENT**

# Une fois remplie, l'annexe B sera considérée comme la proposition financière du soumissionnaire.

À la condition que l'entrepreneur s'acquitte de manière satisfaisante de toutes les obligations qui lui incombent dans le cadre du marché, il sera rémunéré en fonction des prix unitaires fermes indiqués cidessous.

Le prix doit être le prix unitaire ferme et comprendre tous les coûts associés à la prestation de ce service conformément à l'annexe A, y compris tous les frais d'expédition et de déchargement, FAB destination.

En cas d'erreur relative au prix calculé, le prix unitaire prévaudra.

Bien que la livraison doive se faire au plus tard le 25 juillet 2018, le délai de livraison optimal est de \_\_\_\_\_\_ (nombre de jours civils) à partir de la date d'attribution du marché.

## Tableau 1

Article	Description	Quantité (A)	Prix unitaire CAD seulement (B)	Prix calculé CAD seulement (A x B)
1.	Casiers de rangement personnel, comme il est détaillé à l'annexe A.	34	\$	\$
Livraison:				\$
Installation:				\$
Sous-total:				\$
Taxes (le cas échéant) :				\$
TOTAL				\$

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. EP922-182942/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. EP922-182942  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ wpg\text{-}7\text{-}40282 \end{array}$ 

**ANNEXE C** 

**DESSINS** 

(voir ci-dessous)

